

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 160 /MPMB/DGD du 08 JUIL 2015  
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Retrait de procuration.

Réf. : Courrier CIP TRANSIT du 23/06/2015.

Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que Monsieur **GON SADIA FRANCK HERVE**, précédemment déclarant à la société CIP TRANSIT, ne fait plus partie de l'effectif de ladite société.

En conséquence, il n'est plus habilité à représenter la société CIP TRANSIT auprès de l'Administration des Douanes.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES  
P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. DA Pierre A.